48-LOZERE

COMPTE RENDU DES CAP 2 ET 3 DU 16 MARS 2011

NOTATION

La direction expose la manière dont elle répartit les capitaux-mois (EKM) entre les postes et la TG, et fait un historique sur 3 ans.

- CONTROLEURS :
40 EKM sont à distribuer, 9 B bénéficiant d'un avancement à +3 mois, et 13 B + 1 mois.

37% des contrôleurs travaillent en TG, 63% en poste, ce qui donne, pour les contrôleurs :

avancement à + 3 mois : TG 3 agents, postes 6 agents
avancement à + 1 mois : TG 5 agents, postes 7 agents

- AGENTS DE RECOUVREMENT :
33 EKM sont à distribuer, cela donne :

avancement à + 3 mois : TG + postes 7 agents
avancement à + 1 mois : TG + postes 12 agents

Les entretiens de notation devront être finis le 31 mars et avoir réellement lieu...

La délégation FO a insisté sur le fait que la notation doit être faite avec le plus grand soin (incidence sur la cadence d'avancement, avis « très favorable » INDISPENSABLE pour postuler à la liste d'aptitude...)

TABLEAU D'AVANCEMENT A CONTROLEUR PRINCIPAL

Agents ayant vocation : 3, agents classables : 2

Classement : 1. JOUVE Véronique (dernière classée au mouvement 2010 non promue)
2. CONSTANT Valérie

Monsieur PORTALIER Yves ne peut être retenu, n'ayant pas été noté 3 fois.

TABLEAU D'AVANCEMENT A CONTROLEUR DE 1ERE CLASSE

Agents ayant vocation : 4, agents classables : 3

Classement : 1. HALLAUER Agnès (dernière classée au mouvement 2010 non promue)
2. PIC philippe
3. PERISSINOTTO Isabelle

Madame PELAPRAT Maryse ne peut être retenue, n'ayant pas été notée 3 fois

TABLEAU D'AVANCEMENT A AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Agents ayant vocation : 5, agents classables : 4

Classement : 1. BAREL Sabine (dernière classée au mouvement 2010 non promue)
2. DOULCIER Nathalie
3. PRATLONG Jean-François
4. DIMITROFF Céline

TABLEAU D'AVANCEMENT A AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Agents ayant vocation : 9 agents classables : 4

Classement : 1. SCHWARTZ Claude (dispositif de classement des agents de 58 ans et plus)
2. SARTORE Murielle (dernière classée au mouvement 2010 non promue)
3. LY Frédéric
4. PAGES Alain

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

39 agents remplissent les conditions.
31 agents sont candidats, et 11 dossiers ont un **avis TRES FAVORABLE** (condition indispensable)
En outre, la direction précise que les agents ayant un avis très favorable pour la première fois ne peuvent être retenus.

Suite au mouvement 2010, deux agents restent classés, Pascale PONS et Joël PROUHEZE.
Les élus FO ont proposé que soient retenus ensuite les dossiers arrivant dans l'ordre des critères de sélection (avis TF, ancienneté, notation…), soit Joëlle PONS et Maryvonne PETITIER.

Les FO font remarquer que les agents perçoivent mal que l'administration choisissent des dossiers situés en millieu de liste.

Après d'âpres discussions et une suspention de séance, l'administration propose le classement suivant :
1. Pascale PONS
2. Joël PROUHEZE
3. Joëlle PONS
4. Maryvonne PETITIER

L'administration ayant retenu les deux agents proposés par FO, les élus FO ont voté pour ce mouvement
L'élu SU a voté contre.